



Déclaration liminaire

CAP du 19 février

L'année 2018 aura été celle du fiasco sans précédent des CAP de CPIP (avancement/mobilité) dont l'événement le plus marquant aura été, sans nul doute, la CAP de mobilité.

Données erronées, critères de mobilité non concertés, logiciel défaillant et manque de personnels dédiés à la préparation de cette CAP auront conduit l'Administration à la reporter.

Sans la compétence et la vigilance des élus CAP CGT, la mobilité n'aurait encore pu se tenir dans des conditions équitables pour tous les personnels malgré le report.

L'année 2018 aura également été celle des élections professionnelles qui ont confirmé la CGT Insertion Probation comme syndicat majoritaire à la CAP des CPIP avec 3 sièges sur 6 et renforcé notre légitimité !

Depuis le 1er février 2019, nous sommes, enfin, des personnels de catégorie A. C'est une grande victoire pour notre profession ; mais force est de constater qu'un report d'une année n'aura pas suffi à l'administration pour anticiper cette réforme. Pas de mise à jour des arrêtés de reclassement, pourtant nécessaires à ce que cette réforme soit traduite sur nos fiches de paie. Pas d'anticipation de l'impact de la réforme sur les détachements en cours pour éviter aux agents de réintégrer dans la hâte et sans la moindre information. Il est impératif de leur laisser un délai de réflexion et de permettre leur intégration dans de bonnes conditions.

Après le fiasco de l'an dernier, l'Administration souhaitait se persuader que la CAP 2019 serait exemplaire et ne connaîtrait aucun dysfonctionnement. Pourtant , déjà des difficultés apparaissent, comme un nombre de poste proposé inférieur à celui du nombre d'agents sortants d'école en septembre. Nous constatons que ce différentiel était prévu par l'Administration, qui, ne s'encombrant pas des règles de dialogue social , de respect des textes et des instances, a prévu, sans la moindre concertation, de créer des postes de délégués territoriaux pour le développement du TIG. Avec quelles attributions ? Quelle hiérarchie ? Et surtout quelle répercussion pour les services, déjà carencés, en l'absence d'organigrammes de référence ?

Nous n'oublions pas les charges de travail toujours aussi délirantes, les injonctions paradoxales, les politiques aux relents sécuritaires, contre lesquelles nous devons continuer à lutter avec toujours moins de moyens. A cela est venu s'ajouter le déploiement à marche forcée du RPO, avec une pression sans précédent sur les agents. Et maintenant, s'ajoutent encore les services à

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

compétence nationale ! D'abord cette agence nationale du TIG avec des postes prévus dans 30 SPIP (lesquels ? Quels renforts ?, quels moyens ?), sans fiche de poste, avec un recrutement local opaque et discrétionnaire.

Quand on sait que l'Administration, en plus de cette Agence du TIG, souhaite créer un second service à compétence nationale, dévolu cette fois au renseignement pénitentiaire, nous pouvons nous inquiéter des méthodes employées qui pourraient se renouveler et appauvrir encore plus, s'il en était besoin, les antennes SPIP.

La CGT dénonce ces méthodes et refuse de voir ces postes proposés à la CAP dans un simple additif !

Enfin, concernant les critères de mobilité, la CGT Insertion Probation a permis, en sollicitant une réunion afin de clarifier les priorités et les bonifications de points pour ces priorités :

- une réelle avancée pour les originaires afin de faciliter leur retour dans leur département ultra marin d'origine. Ceux ci bénéficieront, comme pour les autres priorités d'une bonification de 3 points. S'ajouteront 5 points par année d'éloignement de leur CIMM à compter de leur titularisation comme CPIP
- que l'Administration communique aux CPIP, avant la tenue de la CAP, leur nombre de points pour pouvoir rectifier les éventuelles erreurs engendrées par Harmonie et par la mise à jour des situation RH des agents (reprise d'ancienneté, AS ayant exercé comme CPIP avant d'intégrer...etc)

Le dialogue social a réellement un sens. La CGT a en a conscience et se démène pour le faire vivre. Il est urgent que l'administration en fasse de même ! Notre combat est celui de l'intérêt général, des personnels et du service public pénitentiaire !

A Montreuil, le 19 février 2019

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>